

SAINT POURCAIN SUR SIOULE

25^{ème} EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE

salon « Bien vivre à la campagne »

Organisé par l'Union Avicole Bourbonnaise

Du 26 au 27 JANVIER 2019

Salle « zone industrielle du Pont Panay »

Rue Pierre et Marie Curie

CHAMPIONNATS :

- Championnat de FRANCE de la TOURTERELLE
- Championnat Interrégional des Pigeons MONDAIN
- Championnat Régional de volaille BRAHMA
- Championnat Régional du Pigeons TEXAN

- CHALLENGE

- Pigeon TEXAN

REGLEMENT

L'exposition est régie par le règlement général des expositions d'animaux de basse cour, de races et d'oiseaux d'ornements, complété par le présent règlement. L'exposition est ouverte à tous les éleveurs de race pure. Tous les animaux devront être bagués ou tatoués suivant le règlement de l'entente européenne.

Les couples de pigeons et volailles ne sont pas admis. De même que les animaux dépendant de la loi de Washington et les animaux classés « gibier » l'engagement doit être accompagné des documents indiquant le numéro d'élevage et l'autorisation de transport indiqué par la DDA du département de résidence de l'exposant. (Ces animaux ne pourront pas être mis en vente.)

CALENDRIER DE LA MANIFESTATION

- | | | |
|--|----------|---------------------------|
| - réception des animaux : | jeudi | 24 janvier de 9h à 19h |
| - opération du jury (juges officiels SCAF) | vendredi | 25 janvier à partir de 8h |
| - ouverture au public | samedi | 26 Janvier de 9h à 19h |
| | dimanche | 27 Janvier de 9h à 16h. |
| - ouverture du bureau des ventes | samedi | de 9h à 19h |
| | Dimanche | de 9 h à 16h |

Délogement par ordre d'éloignement à partir de 18h

DROIT D'INSCRIPTION

Unité toute catégorie	3,00 €
Couple de palmipèdes, faisans et Oiseaux de parc	3,00 €
Trio (1 mâle et 2 femelles)	5,00 €
Parquet (1 mâle et 3 femelles)	5,00 €
Volière (1 mâle 5 femelles ou 3 couples de pigeons)	5,00 €
Catalogue obligatoire	5,00 €
Les animaux engagés N.C.P. ne seront pas acceptés.	

Ne seront retenus que les engagements accompagnés de leur paiement par chèque bancaire ou postal au nom de l'Union Avicole Bourbonnaise.

Les engagements devront être adressés à

M. JEUX CHRISTIAN
345 rue des Casernes
03 210 CHEMILLY
Tél : 06 78 20 06 77

CLOTURE IRREVOCABLE DES ENGAGEMENTS LE 28 DECEMBRE 2018

La société se réserve le droit de suspendre les inscriptions dès que la capacité d'accueil sera atteinte